

Compte-rendu de la CAP
Locale n°3 d'affectation au
1er septembre 2017 des
agents C :

Évreux, le 30 juin 2017

Après lecture de la liminaire de Solidaires Finances Publiques et de la CGT le président a répondu qu'il partageait notre constat sur le mouvement qui selon ses termes ne nous est pas très favorable.

Nous constatons en effet, avant affectation des agents ALD, 32 emplois vacants. Les ALD sont au nombre de 22.

34 situations étaient soumises à examen, dont 13 en priorité suite à suppression d'emploi ou transfert de service :

- 26 agents ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu, dont 13 bénéficiant d'une priorité ;
- 5 agents ont obtenu satisfaction sur leurs vœux secondaires ;
- 3 agents sont maintenus, faute de poste vacant dans les vœux exprimés.

Le président nous a communiqué en séance l'affectation des 20 agents ALD :

- 5 ont été affectés selon leur premier souhait ;
- 10 ont obtenu un de leurs souhaits et
- 5 ont été affectés sur des postes non demandés.

La direction locale a respecté la règle de l'ancienneté administrative.

Les agents se sont vu attribuer le premier poste vacant dans l'ordre de leurs vœux.

Nous déplorons 2 situations de détachement qui perdurent.

Les élus Solidaires Finances Publiques ont voté CONTRE le mouvement puisque les règles d'affectation ne correspondent pas à notre revendicatif d'affectation la plus fine possible avec toutes les structures identifiées au TAGERFIP et en raison des postes laissés vacants à l'issue du mouvement.

Nous avons demandé à l'administration de nous communiquer les affectations précises des agents ayant obtenu direction. Le président a répondu que les arbitrages n'étaient pas terminés et que les agents concernés seraient très vite informés des résultats.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL n°3.